Une catastrophe majeure en Suisse : qu'en est-il de l'aide internationale?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **54 (2007)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-370607

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cette année, la Conférence nationale de la protection de la population et de la coopération pour la sécurité se tiendra à Montreux.

PHOTO: MONTREUX TOURISME

CONFÉRENCE NATIONALE

Une catastrophe majeure en Suisse: qu'en est-il de l'aide internationale?

OFPP. En cas de catastrophe majeure en Suisse, comment se déroule l'aide internationale? Cette question sera au centre de la Conférence nationale de la protection de la population et de la coopération pour la sécurité, organisée cette année par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Sauver des vies et soulager la souffrance: telle est la mission de l'aide humanitaire de la Confédération, un domaine d'activité de la DDC. Suite à des catastrophes naturelles et en cas de conflit armé, le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) intervient toujours immédiatement. Mais que se passe-t-il si un séisme ou une autre catastrophe de grande ampleur touche la Suisse elle-même? Qu'advient-il lorsque les moyens de la protection de la population et de ses organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques et protection civile) ne suffisent pas, malgré l'appui de l'armée? Comment une aide internationale devrait-elle être apportée et organisée? A l'heure actuelle, les réglementations concernant la coordination de l'aide internationale sont insuffisantes; c'est pourquoi l'OFPP a décidé d'en faire l'un des thèmes principaux de la Conférence nationale de la protection de la population et de la coopération pour la sécurité. Pour le traiter, l'OFPP et la DDC travailleront main dans la main.

Des conférenciers suisses et étrangers présenteront leurs expériences en matière d'interventions internationales, acquises en particulier lors d'un séisme au Pakistan en 2005. Ils montreront les différents problèmes auxquels les responsables et les forces d'intervention ont été confrontés (infrastructures détruites, compétences mal définies, langues différentes, etc.) et comment ils y ont fait face. Au terme de ces témoignages, un atelier donnera l'occasion aux participants de chercher des solutions envisageables pour la Suisse à partir de deux scénarios de catastrophes de grande étendue, un séisme et des inondations.

Conférence préalable: instruction des organes de conduite

Lors de la traditionnelle conférence préalable, réunissant la plate-forme des chefs et des chefs d'état-major des organes de conduite cantonaux, des représentants des régions territoriales (armée) et des domaines coordonnés, il s'agira surtout de former les organes de conduite et de présenter les exercices correspondants. Pour ce faire, on reviendra sur différents exercices d'états-majors de conduite cantonaux (AR, BL et JU) et l'on donnera des informations sur les exercices à venir dans le cadre de l'Euro 08. La Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) présentera le cours de formation à la conduite d'événement majeur et la police cantonale de Zurich le cours destiné aux chefs d'états-majors civils de conduite en situation extraordinaire.

Le programme comprend en outre un atelier qui traitera de la future collaboration entre les états-majors de conduite cantonaux, les régions territoriales et l'OFPP. Les principaux thèmes abordés concerneront l'instruction, l'organisation, voire les modifications de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Les chefs d'états-majors de conduite cantonaux auront la possibilité de proposer d'autres thèmes qui leur semblent pertinents.

Conférence nationale de la protection de la population et de la coopération pour la sécurité

Grâce à des participants d'envergure issus du milieu politique, la partie officielle de la conférence sera également très attendue cette année. En raison de l'actualité, la conférence s'intéressera aux thèmes de la gestion nationale des ressources, de la sécurité à l'Euro 08 et du cas de pandémie, en plus des sujets mentionnés plus haut.

La Conférence nationale de la protection de la population et de la coopération pour la sécurité aura lieu du 7 au 9 novembre 2007 à Montreux. Cette manifestation sert de plate-forme d'information et de coordination pour les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS), c'est-à-dire pour le système coordonné de la protection de la population et ses organisations partenaires, ainsi que pour d'autres institutions fédérales ou cantonales actives dans le cadre de la coopération nationale pour la sécurité. Environ 180 responsables des cantons et des grandes agglomérations, de l'armée et d'autres organes de la Confédération concernés y prendront part. □